

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b>                  MONACO - FRANCE et COLONIES                  Un an, 30 fr. ; Six mois, 15 fr.                  ETRANGER (frais de poste en sus).  <i>Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois</i></p>	<p><b>DIRECTION et RÉDACTION :</b>                  au Ministère d'Etat    <b>ADMINISTRATION :</b>                  Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p><b>INSERTIONS LEGALES :</b>                  4 francs la ligne.    <i>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</i></p>
---	---	---

**SOMMAIRE.**

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

*Relevé des prix des légumes et fruits.*

**INFORMATIONS :**

*Célébration de la Fête du 14 Juillet.*

**VARIETES**

*Barnave, curieuse figure de la Révolution, par Alin Monjardin.*

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS ET COMMUNIQUÉS**

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 23 juillet 1940.

		<i>Légumes</i>	
Ail.....	kilog.	4.50 à	5.50
Aubergines.....	pièce	0.35 à	1 »
Carottes.....	kilog.	2 » à	2.50
Choux-verts.....	pièce	1 » à	3.50
Courgettes longues.....	—	0.30 à	0.75
Haricots verts.....	kilog.	4 » à	5.50
— — fins.....	—	6 » à	9 »
— grains.....	—	4.50 à	6 »
Oignons.....	—	1.60 à	2 »
— petits.....	—	3.50	
Poireaux.....	paquet	1.50 à	4 »
Poirée ou blette.....	—	0.50 à	0.60
Pommes de terre.....	kilog.	2.30 à	2.60
Salades.....	pièce	0.35 à	1.25
Tomates.....	kilog.	0.75 à	1.25
		<i>Fruits</i>	
Abricots.....	kilog.	4.50 à	8 »
Melons.....	pièce	3.50 à	8 »
Citrons.....	—	1 » à	1.40
Oranges.....	kilog.	10 » à	11 »
Pêches.....	—	1.50 à	5 »
Poires.....	—	2 » à	7 »
Prunes.....	—	1.50 à	3.25
Raisins.....	—	4.50 à	5.50

**INFORMATIONS**

Un accident de machine nous a, la semaine dernière, forcés d'ajourner la publication du compte-rendu des cérémonies qui, sous la présidence du Consulat Général de France et par les soins des Associations françaises, ont marqué la Fête du 14 Juillet. Nous en donnons aujourd'hui un bref résumé.

En raison du deuil de la France, toutes les manifestations ayant un caractère de réjouissance, ont été supprimées.

Le matin, à 11 heures, une messe basse a été dite, à l'Église Saint-Charles, par M. l'Abbé Sauvaget, Chancelier de l'Évêché, décoré de la

Médaille Militaire et de la Croix de Guerre 1914-18.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier ont assisté dans le chœur à cette cérémonie. S. Exc. M<sup>gr</sup> l'Évêque occupait le trône épiscopal et a donné l'absoute. M. le Conseiller d'Ambassade Jeannequin, chargé du Consulat Général de France, était au premier rang de la nef, entouré de S. Exc. M. le Ministre d'Etat, du Président du Conseil National, du Maire et des principales Autorités Monégasques, ainsi que des Présidents et Représentants des Groupements Français. Les personnalités officielles, les Membres des Associations Patriotiques et de Bienfaisance et une foule recueillie emplissaient l'église et refluaient jusque sur le parvis.

Le soir à 18 heures, une réunion a eu lieu au cimetière devant le Monument aux Morts où l'Association des Mutilés et Anciens Combattants a déposé une couronne.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier ont pris part à cette manifestation et ont été salués à Leur arrivée et à Leur départ par M. Jeannequin.

Après une minute de recueillement, S. Exc. M<sup>gr</sup> l'Évêque a récité les prières des morts. Puis un « Psaume pour les morts abandonnés » dû à M. le Chanoine Aurat, Maître de Chapelle de la Cathédrale, a été chanté par le ténor Aïnési et son double quatuor.

Les personnalités qui avaient figuré à la solennité de la matinée, étaient présentes à cette cérémonie à laquelle une foule considérable s'est pieusement associée.

**VARIÉTÉS**

**Barnave, curieuse figure de la Révolution**

Mouvementée, dramatique et passionnée, fut la vie d'Antoine-Pierre-Joseph-Marie Barnave, membre de l'Assemblée Constituante, qui, né à Grenoble le 22 octobre 1761, fut guillotiné à Paris le 29 novembre 1793. Il s'était lancé dans la lutte politique à vingt-six ans et mourait en pleine jeunesse. Son destin fut-il digne d'envie ? Sainte-Beuve le croyait. « Après tout — disait le célèbre auteur des *Causeries du Lundi* — mourir à trente-deux ans, au comble d'une vie si remplie, au moment où la jeunesse rayonne encore, où l'expérience acquise n'a pas encore achevé de flétrir en nous l'espérance en une régénération de la société, ce n'est peut-être pas un sort si lamentable. »

Que serait devenu Barnave s'il avait franchi cette époque funeste, s'il avait vécu ? Il aurait vu arriver ce moment qu'il prévoyait, où la nation, *rassasiée de discours*, se jeta tout entière du côté de la victoire. Le consul qui fit placer la statue de Barnave à côté de celle de Vergniaud, dans le grand escalier du palais du Sénat, lui en aurait fait monter vivant les degrés. Il serait devenu le comte Barnave sous l'Empire. Il aurait vieilli honorablement, mais en sentant s'affaiblir sa flamme et ne portant plus l'éclair au front. L'autre fin pour lui a été plus digne et plus belle. Le voilà immortel dans la mémoire des hommes ; il y est fixé à jamais dans l'attitude de la jeunesse, du talent, de la vertu retrouvée à travers les erreurs, et du sacrifice suprême, enviable, qui épure et rachète tout.

...Barnave fut élevé, dans la maison paternelle, par une mère distinguée et un père instruit, avocat au barreau de Grenoble. Cette mère était à la fois pleine d'énergie et d'esprit. Elle le montra bien le soir du 26 janvier 1769 où, ayant emmené son fils alors âgé de sept ans au théâtre où l'on devait jouer *Beverley ou le Joueur*, elle passa dans une loge en enjambant la balustrade « au hasard de faire voir sa jambe au parterre » et s'y installa. Cette loge était celle de M. l'Intendant. Malgré les prières, les objurgations, les menaces du directeur, elle ne voulut pas la quitter. L'officier de maréchaussée de service au théâtre, quatre grenadiers suisses ayant baïonnette au bout du fusil, ne l'intimidèrent pas ; et il ne fallut pas moins que vint un ordre formel du commandant de la Province lui-même, comte de Clermont-Tonnerre, pour qu'elle consentit à céder... Mais toutes les dames bourgeoises de la ville applaudirent la récalcitrante ; le petit Barnave se souvint toute sa vie de cet incident et son âme ardente jura un peu plus tard de relever sa caste de « l'état d'humiliation » où elle se trouvait. Après être devenu célèbre dans sa ville natale, il prit une part active aux événements qui amenèrent la réunion des Etats du Dauphiné à Vizille et fut lui-même envoyé par ses concitoyens aux Etats Généraux. Sa facilité à improviser, quand tant d'autres lisaient ou récitaient, sa clarté, son tact oratoire le firent écouter dans toutes les importantes discussions constitutionnelles. Il vota pour toutes les grandes mesures qui inaugurèrent la nouvelle société française ; il en proposa lui-même quelques-unes ; il les appuya toutes de sa parole éloquentes et mesurées et devint ainsi auxiliaire et presque rival de Mirabeau, qui disait de lui :

— C'est un jeune arbre qui sera un jour un mât de vaisseau.

Mais, un autre jour, le grand tribun compléta sa pensée :

— Je n'ai jamais entendu parler si bien, si clairement ; *mais il n'y a pas de Dieu en lui.*

C'est que le brillant orateur persuadait l'esprit plus qu'il n'entraînait le cœur. C'est le 10 août 1790 que se place l'épisode de son fameux duel avec M. de Cazalès, qu'a relaté avec tant de verve M. Jean-Jacques Chevallier, l'éminent professeur à l'Université de Grenoble, qui s'est fait l'historiographe de notre héros.

Ce jour-là, il y avait eu à l'Assemblée une réunion tumultueuse. De vifs propos avaient été échangés entre M. de Cazalès qui représentait la droite, et Barnave, défenseur des principes de la gauche. Cazalès était un grand et gros homme de trente-deux ans, négligé, débraillé, insouciant pour sa toilette, tandis que Barnave était fin, élégant, gracieux ; mais les deux hommes s'estimaient, quoique n'ayant pas les mêmes opinions. Après l'orageuse discussion, le calme revenu, Cazalès avait dit à Barnave :

— Au fond, véritablement, il n'y a rien ; tous deux nous avons fait nos preuves ; si vous le voulez, nous en resterons là.

— Volontiers.

Barnave habitait le cul-de-sac de Notre-Dame-des-Champs. Il fut réveillé de très bonne heure, le lendemain, par Cazalès, qui vint lui annoncer que son parti le poussait à se battre avec son ennemi politique.

— J'aurais voulu vous éviter ce duel — répondit le législateur grenoblois. — Où nous battons-nous et à quelle arme ?

— Au bois de Boulogne, dans une heure, au pistolet.

Les deux adversaires arrivent sur le terrain. C'était le second duel que livrait Barnave. Il s'était battu précédemment avec Noailles, qui était son ami, à la suite de l'échange de vifs propos. Aucun des deux n'avait été blessé. Cette fois, la querelle était plus grave, car il s'agissait de donner satisfaction à de farouches partisans. Les deux membres de l'Assemblée doivent combattre à mort. Mais que ce duel fut plaisant et de de bonne compagnie ! C'était à qui des deux rivaux ferait assaut de politesse :

— Je vous ai provoqué — dit Cazalès — je veux que vous tiriez le premier.

— Non !... C'est le sort qui en décidera.

Ce dernier favorisa Barnave. Toutefois sa balle n'atteignit pas Cazalès. Celui-ci visa... et, par deux fois, son arme rata.

— Je vous fais toutes mes excuses ! — s'écria-t-il.

Calmement et avec courtoisie, Barnave répondit :

— Rien ne presse. Je suis là pour attendre.

Un troisième coup partit sans résultat encore.

Pendant que les témoins, qui étaient pour Cazalès le duc de Saint-Simon et, pour Barnave, Alexandre Lameth, discutent pour savoir si le duel doit se poursuivre, les deux adversaires échangent, en arpentant le terrain, des propos amicaux.

— Je serais inconsolable de vous tuer — dit Cazalès — mais vous nous gênez beaucoup. Je voudrais seulement vous mettre hors d'état de paraître à la tribune.

— Si vous me tuez, mes amis viendront discourir à la tribune ; mais, si je vous tue, ce sera à mourir d'ennui lorsqu'il faudra écouter l'un des vôtres.

Et le duel recommence. Cazalès est, cette fois, frappé au front et tombe sur le gazon. Alors il soupire avec philosophie :

— J'étais venu pour ça...

La corne du chapeau avait amorti le choc. Le fameux chirurgien aux gardes française, du Touarre, spécialiste des affaires d'honneur, examine le blessé et s'écrie joyeux :

— Ce ne sera rien.

— Ce ne sera rien — répond heureux Cazalès — puis, craignant de montrer quelque faiblesse d'âme :

— C'est la bête — s'excuse-t-il — qui parle...

Ce fut Barnave qui rédigea le premier manifeste et le règlement de la célèbre société des Jacobins, dont il fut un des membres dirigeants jusqu'en 1791. Après la prise de la Bastille et le meurtre de Foulon et de Berthier, agacé par les propos de Lally-Tollendal, il s'écria à la tribune de l'Assemblée :

— Le sang qui vient de se répandre était-il donc si pur ?

Dès lors, il fut l'objet de tous les brocards des aristocrates qui, dans les restaurants, affectaient de demander, non plus des côtelettes saignantes, mais des côtelettes à la Barnave.

\*\*

Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, Barnave fut, avec Pétion et La Tour-Maubourg, un des trois commissaires chargés de ramener à Paris la famille royale. Dans ce jeune homme au cœur loyal, aux instincts chevaleresques, il se fit alors une réaction, produite par la vue de cette infortune et qui se traduisit pendant tout le voyage par les égards les plus respectueux. Et sur ce retour interminable de deux jours par une chaleur accablante, dans cette berline où se trouvaient Louis XVI, M<sup>me</sup> Elisabeth, sa sœur Marie-Antoinette, les deux enfants et la duchesse de Tourzel, leur gouvernante, Barnave écrivit simplement ceci : « Epoque à jamais gravée dans ma mémoire... qui, en gravant dans mon imagination ce mémorable exemple de l'infortune, m'a servi sans doute à supporter facilement les miennes. »

ALIN MONJARDIN.

Correspondance Havas.

(à suivre)

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### EXTRAIT

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt juin mil neuf cent quarante, enregistré,

Entre le sieur COCHERY, commerçant, demeurant à Monaco, 11<sup>bis</sup>, boulevard Albert I<sup>er</sup> ;

Et la dame Madeleine-Pauline-Julie MILLER, sans profession, épouse divorcée en premières noces du sieur Gardeton, demeurant à Monaco, 11<sup>bis</sup> boulevard Albert I<sup>er</sup> ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre la dame Miller, faute de comparaitre ;

« Prononce le divorce d'entre les époux Cochery « aux torts et griefs exclusifs de la femme avec toutes ses conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 24 juillet 1940.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

## CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

(Mont-de-Piété)

### VENTE

Il sera procédé le **Mercredi 7 Août 1940**, au Bureau Central, 13, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les mois de **Juillet, Août, Septembre et Octobre 1939**, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

Les emprunteurs mobilisés pourront obtenir des délais sur justification de leur situation militaire.

## BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.
Exploit de M <sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 423.969, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.
Exploit de M <sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 18 mai 1940. Onze Coupons « Cercle de Monaco », 5 %, 1935, coupons de £ 0.5.0 échéance novembre 1939, portant les numéros 8.550, 8.160, 8.161, 8.162, 8.163, 8.164, 11.011, 11.012, 11.013, 11.014 et 11.015.
Mainlevées d'opposition.
Néant.
Titres frappés de déchéance
Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.
Du 19 avril 1940. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.657, 319.423, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 321.727, 329.298, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.554, 339.691, 343.003, 343.004, 346.565, 347.068, 348.631, 348.620.

Le Gérant : Charles MARTINI

## AGENCE MONASTÉROLO MONACO

3, Rue Caroline -- Téléph. 022-48

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

## SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

### François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 212.75

Imprimerie de Monaco. — 1940